Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le 23/02/2023

ID: 081-200063360-20230220-2023022

RÉPUBLIQUE FRANCAISE Département du Tarn

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 20 février 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27. En exercice: 27.

L'an deux mille vingt-trois et le vingt février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Thierry, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 23.

Date de la convocation: 15/02/2023

Présents: M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. BOUCHON Christophe, M. DE LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey, M. KROL Alfred (Procuration de MME MALAQUIN Hélène), MME BLANCO Caroline, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe (Procuration de M. ANTOINE Gérard), MME COBOURG Monique, MME DUBOIS Océane, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. GOZE Emile, M JOUANY Claude (Procuration de M. TROUCHES Michel), MME LAGHZAOUI Nawal (Procuration de MME VIGUIE Nawel), M. PAULIN Samuel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage: 15/02/2023

Absents excusés: MME TAMBORINI Christine (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), MME VIGUIÉ Nawel (Procuration à MME LAGHZAOUI Nawal), M. ANTOINE Gérard (Procuration à M. CACÉRÈS Philippe), M. COSQUER Cyril, MME MALAQUIN Hélène (Procuration à M. KROL Alfred), M. TROUCHES Michel (Procuration à M. JOUANY Claude)

Absents: M. HEIM Philippe, M. BAYLE Nicolas, M. ROYER Jacques.

Secrétaire : M. DE LAGARDE Vincent.

N° DEL2023-06 : Subvention aux Puygouzonnais pour l'acquisition de vélos à assistance électrique pour l'année 2023.

Depuis 2019, afin de favoriser l'usage de véhicules non polluants adaptés à la circulation en milieu urbain et développer la pratique du vélo sur son territoire, la commune de Puygouzon a instauré un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Il s'agissait d'une subvention fixée à 400 € pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (25 km/h) neuf homologué, qu'il soit VTT, VTC, urbain, pliant ou cargo.

Étaient exclus de cette aide, les vélos électriques à batterie plomb, les Speed (45 km/h) et les trottinettes électriques.

Devant le succès de cette opération, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire ce dispositif dans les conditions *modifiées* suivantes :

- Montant de la subvention : 300€
- Cette offre s'adresse uniquement aux particuliers majeurs résidant sur le territoire de la commune de Puygouzon :
 - o dans la limite d'une subvention par foyer depuis le lancement du dispositif,
 - o dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année en cours.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le 23/02/2023

ID: 081-200063360-20230220-20230222_6-DE

 Le montant total maximum des subventions accordées est de 12 000 € pour l'année 2023

- L'offre est nominative et concerne uniquement les vélos achetés entre le 21 février 2023 et le 31 décembre 2023 et sans aucune condition de ressources.
- Une liste d'attente sera constituée dès le 21 février 2023.
- Tout Puygouzonnais intéressé par ce dispositif devra s'inscrire sur cette liste et aura un délai de 2 mois à compter de cette date d'inscription pour restituer l'ensemble des pièces demandées.
- Les subventions seront allouées en fonction de l'ordre d'inscription sur cette liste.
- À défaut de restitution des pièces dans les deux mois, la subvention sera proposée au Puygouzonnais suivant sur la liste.

Les Puygouzonnais postulant à cette subvention devront suivre la procédure indiquée dans le formulaire « Demande d'aide VAE » et signer la convention avec la Commune (modèles joints).

- **Vu** la délibération du 27 mars 2019 octroyant une subvention aux Puygouzonnais pour l'acquisition de vélos à assistance électriques dans la limite de 8 000€ ;
- **Vu** la délibération du 19 juin 2019 renouvelant une subvention aux Puygouzonnais pour l'acquisition de vélos à assistance électriques dans la limite de 8 000€ ;
- Vu la délibération n°DEL2020-31 du 29 juin 2020 octroyant une subvention aux Puygouzonnais pour l'acquisition de vélos à assistance électriques dans la limite de 16 000€;
- Vu la délibération n°DEL2021-21 du 12 avril 2021 octroyant une subvention aux Puygouzonnais pour l'acquisition de vélos à assistance électriques dans la limite de 24 000€;
- Vu la délibération n°DEL2022-04 du 31 janvier 2022 octroyant une subvention aux Puygouzonnais pour l'acquisition de vélos à assistance électriques dans la limite de 24 000€;
- Considérant la demande des Puygouzonnais de renouveler ce dispositif;

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **DÉCIDE** du versement d'une subvention d'un montant de 300€ pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique aux Puygouzonnais répondant aux conditions énoncées, selon les modalités précisées ci-dessus.
- **AUTORISE** le maire, et en cas d'empêchement son suppléant, à signer les conventions attribuant les subventions demandées et tout document afférent.
- DIT que les crédits seront inscrits au BP 2023.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le 23/02/2023

(D: 081-200063360-20230220-20230222_6-DE

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance

Vincent De LAGARDE

Le Maire

Thierry DUFOUR

VOTES:

Pour:

Contre:

2: Mme LAGHZAOUI Nawal, Mme VIGUIE Nawel

Abstention: 4: M. ANTOINE Gérard, M. CACÉRÈS Philippe, M. GAYRARD

Alain, Mme VERGNES Brigitte.